

**Commune  
de  
Villers-en-Cauchies**

**BULLETIN MUNICIPAL**

**Hiver 2011-2012**



<b>1. LE MOT DU MAIRE.....</b>	<b>4</b>
<b>2. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.....</b>	<b>5</b>
2.1 URBANISME - VOIRIE - RÉSEAUX.....	5
2.1.1 Instruction des autorisations d'urbanisme .....	5
2.1.2 Parking de la mairie.....	5
2.1.3 Travaux d'aménagement rue de Cambrai.....	5
2.1.4 Réparation de différents ouvrages hydrauliques.....	5
2.2 CADRE DE VIE.....	5
2.2.1 Vergers.....	5
2.2.2 Achat de plantations diverses .....	6
2.2.3 Vert fossé - convention de boisement.....	6
2.2.4 PDIPR - validation d'une liaison entre des boucles de randonnée .....	6
2.3 PERSONNEL COMMUNAL - BUDGET - FISCALITÉ.....	6
2.3.1 École - Contrat de l'intervenante informatique .....	6
2.3.2 Budget primitif - décisions modificatives.....	6
2.3.3 Mise en place du régime indemnitaire .....	7
2.3.4 Fiscalité - taxe d'aménagement .....	7
2.3.5 Fiscalité - taxe sur l'électricité.....	7
2.3.6 Rapport annuel sur la régie municipale des eaux et assainissement.....	7
2.4 ACHAT MATÉRIEL ET OUTILLAGE.....	8
2.4.1 École - achat de matériel de nettoyage .....	8
2.4.2 Médiathèque - achat de matériel.....	8
2.4.3 Achat de barrières de sécurité.....	8
2.4.4 Matériel - achat de plateaux et tréteaux.....	8
2.4.5 Salle des fêtes .....	8
2.5 TRAVAUX.....	8
2.5.1 Accueil périscolaire place Roger SALENGRO - Éclairage .....	8
2.5.2 Aménagement d'une réserve incendie - fonds de concours communautaire.....	8
2.5.3 Aménagement d'une défense incendie - mission de maîtrise d'œuvre.....	9
2.5.4 Mairie - marché de prestation intellectuelle .....	9
2.5.5 Cimetière - création d'un jardin du souvenir .....	9
2.5.6 Église - protection des vitraux .....	9
2.5.7 Espace sportif - remise en état du terrain de football .....	9
2.5.8 Logement communal - remplacement d'une douche.....	9
2.5.9 École - installation d'une gâche électrique.....	10
2.5.10 Accueil périscolaire - acquisition d'une plaque de signalisation.....	10
2.5.11 Accueil périscolaire - changement d'huisseries.....	10
2.5.12 École - avenant travaux (tranche II) .....	10
2.5.13 École - fourniture et pose de volets roulants.....	10
2.5.14 Zonage d'assainissement - étude BR.....	10
2.5.15 Lancement du marché pour la création d'une chaussée réservoir .....	11
2.5.16 Accueil périscolaire - éradication du plomb.....	12
2.5.17 Salle des sports - intervention sur les radiants.....	12
2.6 ÉCOLE – VIE LOCALE - INTERCOMMUNALITÉ.....	13
2.6.1 École - acquisition de matériels.....	13
2.6.2 École - participation à l'acquisition d'un test psychométrique.....	13
2.6.3 École - demande de financement de sorties scolaires.....	13
2.6.4 Fêtes et cérémonies - fixation de la date du repas des Aînés.....	13
2.6.5 Fêtes et cérémonies - subventions aux forains.....	13
2.6.6 Administrés - sortie neige 2012.....	13
2.6.7 Administrés - colis et bons d'achat de fin d'année.....	14
2.6.8 CLSH 2011 - indemnités kilométriques du directeur .....	14
2.6.9 CLSH 2012 - choix des cadres .....	14
2.6.10 Matériel - demande de cession d'un tableau.....	14
2.6.11 Association - demande de prêt de la salle des fêtes.....	14
2.6.12 Exposition de peinture - gratuité de la salle des fêtes.....	14
2.6.13 La Houblonnière - procédure d'état d'abandon manifeste .....	14

2.6.14	Demande d'adhésion de la commune d'Esnes .....	15
<b>3.</b>	<b>P.L.U et TRAVAUX 2011 .....</b>	<b>15</b>
3.1	Plan Local d'Urbanisme .....	15
3.2	Médiathèque municipale.....	15
3.3	Création de deux vergers .....	16
3.4	Modernisation de l'école (tranche II) .....	16
3.5	Création d'une nouvelle cantine périscolaire.....	17
3.6	Protection des vitraux .....	19
3.7	Mise à disposition de la salle du patronage .....	20
3.8	Réorganisation des locaux techniques .....	20
3.9	Création d'un local de rangement à la salle des sports .....	21
3.10	Résidence la houblonnière.....	21
<b>4.</b>	<b>PROJETS 2012 .....</b>	<b>22</b>
4.1	Cimetière communal.....	22
4.2	Rénovation de l'église .....	22
4.3	Aménagement défense incendie (rue de Cambrai) .....	23
4.4	Accueil périscolaire - travaux complémentaires.....	24
4.5	Création d'un circuit pédestre.....	24
<b>5.</b>	<b>ASSOCIATIONS.....</b>	<b>25</b>
5.1	Musique municipale de VILLERS-EN-CAUCHIES .....	25
5.2	Tennis de table.....	26
5.3	Villers tennis.....	26
5.4	Villers en fête organise un super loto .....	27
5.5	Football Club Villersois.....	27
<b>6.</b>	<b>FESTIVITÉS et SORTIES .....</b>	<b>28</b>
6.1	1 <sup>ère</sup> ducasse - course cycliste.....	28
6.2	Brocante 2011 .....	30
6.3	Commémoration du 11 novembre 2011 .....	30
6.4	Spectacle « Cléopâtre » .....	31
6.5	Téléthon.....	31
6.6	Cérémonie des vœux .....	32
<b>7.</b>	<b>INTERCOMMUNALITÉ.....</b>	<b>33</b>
7.1	Pays du Cambrésis - diffusion de brochure « Saveurs du Cambrésis ».....	33
7.2	Encombrants .....	33
7.3	La collecte des déchets .....	33
<b>8.</b>	<b>INFORMATIONS DIVERSES .....</b>	<b>34</b>
8.1	Médiathèque de villers -en-cauchies .....	34
8.2	Club des Aînés.....	34
8.3	Vacances de neige 2012.....	34
8.4	Calendrier des prochaines manifestations 2012.....	35
<b>9.</b>	<b>ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2011 NOS JOIES, NOS PEINES .....</b>	<b>36</b>

# **1. LE MOT DU MAIRE**

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Villersois et Villersois,

Le dernier recensement fait apparaître que VILLERS-EN-CAUCHIES compte désormais 1 258 âmes. L'arrivée de nouveaux habitants reflète le dynamisme de notre communauté et prouve, si besoin est, que notre village ne vit pas refermé sur lui-même.

Pour autant, la stratégie du Conseil Municipal n'est pas de faire croître démesurément la population mais bien d'améliorer progressivement, pour tous les résidents, la sécurité et le service public. C'est ce à quoi s'emploient les élus avec toute la rigueur qui s'impose.

L'année 2011 a été riche en réalisations pour notre petite commune. La Municipalité a axé principalement ses efforts sur la modernisation de la médiathèque municipale, la création de plusieurs aménagements scolaires dont un grand dortoir et l'ouverture d'une nouvelle cantine que nous venons d'inaugurer le samedi 21 janvier dernier. Simultanément, elle a poursuivi le verdissement de la commune, mis la dernière main au Plan Local d'Urbanisme et finalisé l'étude sur les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dont les conclusions permettront, à terme, d'engager des travaux efficaces contre les inondations.

Vous vous en doutez, rien ne s'est fait sans mal. Vos élus ont travaillé énormément pour faire aboutir ces diverses opérations dans les délais impartis et obtenir un résultat de qualité. Ces nouveaux aménagements vont dans le sens du progrès pour la commune comme pour ses habitants. Et c'est là l'essentiel.

L'année qui débute ne demandera pas moins de constance et d'efforts pour préparer les dossiers qui sortiront en 2013 et suivre les chantiers qui surgiront, avec certitude, dans les prochains mois parce que la commune dispose, d'ores et déjà, des financements nécessaires. Sont ainsi prévus l'ouverture et la plantation de la 2<sup>e</sup> section du chemin de l'arbriselle, la mise aux normes de la chaufferie de l'église, la réfection d'une partie des vitraux de la nef, la réorganisation des locaux techniques, la création d'un local de rangement à la salle des sports, l'aménagement d'une réserve incendie dans la rue de Cambrai et, de toute urgence, le sauvetage de la sacristie qui menace ruine. Il faudra aussi ré-intervenir sur le site de l'accueil périscolaire pour divers travaux extérieurs.

Je ne m'attarderai pas davantage sur tous ces projets dont le détail vous est communiqué dans le présent bulletin municipal d'informations et me tiens, si nécessaire, à votre entière disposition pour de plus amples explications.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Votre Maire  
**Pascal DUEZ**

## **2. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **2.1 URBANISME - VOIRIE - RÉSEAUX**

#### **2.1.1 Instruction des autorisations d'urbanisme**

Dans un proche avenir, la D.D.T.M. n'instruira plus les différentes autorisations d'urbanisme.

Afin d'éviter tout problème, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au S.I.V.U. « Murs mitoyens » en vue de lui confier cette mission. Les élus ont pris note que la C.A.C. remboursera la participation financière de la commune en plus de la dotation de solidarité et autorisent M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **2.1.2 Parking de la mairie**

Créée sous la précédente mandature, la voirie desservant le parking de la mairie a toujours fait partie du domaine privé communal. Légalement, aucun véhicule ne peut donc l'emprunter pour se garer sur l'aire de stationnement. Pour mettre fin à cette aberration, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire la rue Eloi GERNEZ dans le domaine public communal et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **2.1.3 Travaux d'aménagement rue de Cambrai**

Depuis 2004, suite à une opération de remise en état de la RD 114, M. et M<sup>me</sup> Michel BOULOGNE, domiciliés au 116, rue de Cambrai, ont subi trois inondations. Afin d'éviter de nouvelles nuisances, ils sollicitent du Conseil Municipal le relèvement de la bordure qui se trouve en devanture de leur domicile, l'installation d'un aqua-drain de type voirie légère (interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes) sur le trottoir et la pose d'une bordure P 1 en domaine privé (afin d'éviter que les eaux ne puissent contourner l'aqua-drain).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier, à la société SDK (Avesnes-Les-Aubert), les travaux d'aménagement de la rue de Cambrai en devanture de la maison de M. et M<sup>me</sup> BOULOGNE (coût de l'opération : 2 041,88 € HT soit 2 442,09 € TTC).

#### **2.1.4 Réparation de différents ouvrages hydrauliques**

De nombreux ouvrages hydrauliques (bouches d'égout, regards, etc) sont dégradés un peu partout dans la commune et potentiellement dangereux. Compte tenu de la situation, M. le Maire propose d'inscrire immédiatement à l'ordre du jour une question supplémentaire portant sur la réalisation de travaux d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier cette mission à la société SDK (Avesnes-Les-Aubert) pour un montant de 7 445,50 € HT (8 904,82 € TTC).

### **2.2 CADRE DE VIE**

#### **2.2.1 Vergers**

Initié il y a un an, un projet de création de vergers dans la commune, est arrivé à maturation. Pour finaliser le dossier, M. le Maire propose de valider le devis du pépiniériste DELSERT (3 109,60 € HT soit 3 491,55 € TTC - fourniture et plantations) et le schéma de plantation mais aussi de solliciter l'aide financière du Département moyennant l'engagement de la collectivité d'obtenir, à 15 ans, 80 % de la densité initiale et d'appliquer le cahier des charges imposé par le Conseil Général du Nord.

Sous réserve d'obtenir 80 % de subventions du Département (soit 2 487,68 €), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer, à l'espace sportif et dans l'espace vert de l'école, deux vergers dans lesquels seront plantés des arbres fruitiers « hautes tiges » de variété ancienne et régionale. Les élus s'engagent, par ailleurs, à obtenir, à 15 ans, 80 % de la densité initiale et à appliquer le cahier des charges imposé par le Conseil Général du Nord.

### **2.2.2 Achat de plantations diverses**

Afin de poursuivre l'embellissement du village, M. le Maire propose aux élus de rajouter à l'ordre du jour une question portant sur une opération de plantations qui doit impérativement être réalisée, dans les meilleurs délais, pour assurer la reprise des végétaux et se décline comme suit :

Sites	Entreprise	Plantations	Montant € HT	Montant € TTC
Calvaire	Société BUISSART	Plantes couvre-sol	493,31	590,00
Parking mairie	Société BUISSART	Haie	310,20	371,00
Place Louise THULIEZ	Société BUISSART	6 tilleuls + 1 sapin	710,70	850,00
Cimetière	Société BUISSART	3 arbres	264,24	316,04
Ecole (cour de récréation)	Société BUISSART	Plantations diverses	615,48	772,00
Ecole (talus espace vert)	Société BUISSART	Plantations diverses	1 665,55	1 992,00
<b>Total</b>	<b>Société BUISSART</b>		<b>3 655,55</b>	<b>4 372,04</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'ensemble des achats de plantations auprès de la société BUISSART (montant de l'opération : 3 655,55 € HT soit 4 372,04 € TTC).

### **2.2.3 Vert fossé - convention de boisement**

Dans le cadre de la lutte contre les inondations et de la protection de l'environnement, il est projeté de faire boiser gratuitement 2 hectares du vert fossé (propriété communale), dans le respect des prescriptions de l'Etat. Dans ce contexte, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer une convention de boisement avec la société AUCHAN France qui financera l'achat et la plantation d'arbres d'essence régionale (7 000,00 €/ha) ainsi que leur entretien pendant trois ans (8000,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **2.2.4 PDIPR - validation d'une liaison entre des boucles de randonnée**

Le Conseil Général du Nord développe et valorise l'offre de randonnée sur le territoire du département. A cet effet, un projet de Grande Randonnée Pédestre (G.R.P.) est actuellement mis en place dans le Cambrésis avec la création de cinq boucles qu'il convient de relier entre elles.

Dans ce contexte et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le tracé de la liaison entre les boucles 1 à 4 prévues au projet de Grande Randonnée Pédestre (G.R.P.) dans le Cambrésis.

## **2.3 PERSONNEL COMMUNAL - BUDGET - FISCALITÉ**

### **2.3.1 École - Contrat de l'intervenante informatique**

Afin de satisfaire aux besoins de formation des élèves, M. le Maire propose de reconduire, aux mêmes conditions que l'an dernier et pour l'année 2011/2012, le contrat d'intervenante informatique de M<sup>me</sup> Sabrina LABAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **2.3.2 Budget primitif - décisions modificatives**

Dans le cadre des opérations de fin d'exercice budgétaire, il y a lieu cette année de passer des travaux en régie. Il s'agit des fournitures et des frais de personnel engagés en fonctionnement dans le courant de l'année 2011 pour les travaux de la cantine et qu'il est nécessaire de basculer en investissement par le biais d'écritures comptables.

Fonctionnement	Investissement
Chapitre 011, article 6068 : 16 929,53 € (Dépenses)	Chapitre 040, article 21312 : 16 929,53 € (Dépenses)
Chapitre 042, article 722 : 16 929,53 € (Recettes)	Chapitre 13, article 1388 : 16 929,53 € (Recettes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le basculement comptable.

### **2.3.3 Mise en place du régime indemnitaire**

Le régime indemnitaire des employés communaux laisse apparaître actuellement une diversité de primes et d'indemnités instaurées, depuis de nombreuses années, au coup par coup par délibérations. Il convient de faire le point et d'instaurer un régime indemnitaire conforme à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de voter le régime indemnitaire tel qu'il suit :

I.E.M.P : prise en compte de : notation, niveau de responsabilité, charge de travail, manière de servir. Variation du coefficient de 0 à 3.

I.F.T.S : prise en compte de : notation, niveau de responsabilité, charge de travail, manière de servir. Variation du coefficient de 1 à 8.

I.A.T : prise en compte de : notation, niveau de responsabilité, charge de travail, manière de servir. Variation du coefficient de 1 à 8.

P.F.R : fonction : prise en compte de : notation, niveau de responsabilité, charge de travail, manière de servir, rendement. Variation du coefficient de 1 à 6. Rendement : variation du coefficient de 0 à 6.

### **2.3.4 Fiscalité - taxe d'aménagement**

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative n°2010-1658 du 29 décembre 2010, parue au journal officiel du 30 décembre 2010. Elle a pour objet de remédier à la complexité du dispositif actuel des contributions d'urbanisme prévues par les articles L 332-6 et suivants du Code de l'Urbanisme en lui substituant une taxe unique. Ce dispositif repose donc sur la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour Sous-densité (VSD).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la mise en œuvre de la taxe d'aménagement avec maintien d'un taux de 3% et sans exonération, sur la totalité du territoire.

### **2.3.5 Fiscalité - taxe sur l'électricité**

La taxe sur l'électricité consommée a été instaurée à Villers En Cauchies par délibération en date du 30 décembre 1966. L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a modifié en profondeur le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

De ce fait, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, donc pour nous le S.I.D.E.C. (Syndicat Intercommunal de l'Énergie du Cambrésis), la taxe sur la consommation finale d'électricité est perçue par ce syndicat en lieu et place de toutes les communes dont la population recensée est inférieure à 2 000 habitants.

Le comité syndical du S.I.D.E.C. a donc délibéré le 22 septembre 2011 afin d'instaurer et d'actualiser cette taxe. Toutefois, il est précisé que le budget des communes de moins de 2 000 habitants se trouvera imputé d'une recette conséquente, aussi le bureau syndical proposera avant la fin de l'année un processus de compensation.

Pour information, voici les montants perçus par la commune ces dernières années :

- 2008 : 16 628,50 €
- 2009 : 17 631,74 €
- 2010 : 17 928,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'abroger la délibération concernant la taxe sur la consommation d'électricité (1966).

### **2.3.6 Rapport annuel sur la régie municipale des eaux et assainissement**

Conformément à la loi, la commune a fait réaliser un rapport annuel de performance de la régie des eaux. M. le Maire présente celui portant sur l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le document.

## **2.4 ACHAT MATÉRIEL ET OUTILLAGE**

### **2.4.1 École - achat de matériel de nettoyage**

Il y a nécessité de compléter le matériel de nettoyage du personnel d'entretien. M. le Maire propose d'acheter, auprès de la société JUSTINESY frères, un chariot de nettoyage pour l'entretien de l'ancien bâtiment de l'école Marie CURIE (montant de l'acquisition : 194,93 € HT soit 233,14 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **2.4.2 Médiathèque - achat de matériel**

Le bon fonctionnement de la médiathèque nécessite l'acquisition d'une douchette codes barre pour faciliter le prêt des livres, CD et CD-ROM. Coût maximal d'acquisition : 120,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **2.4.3 Achat de barrières de sécurité**

Le service technique demande l'acquisition de barrières de sécurité pour remplacer celles qui sont abîmés ou très vétustes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter 55 barrières de sécurité auprès de la société ALTRAD MEFRAN pour un montant de 1760,00 € HT (2 104,96 € TTC).

### **2.4.4 Matériel - achat de plateaux et tréteaux**

Chaque année, principalement à l'occasion de la brocante, la commune sollicite les collectivités voisines pour obtenir le prêt de matériels. Les services techniques doivent notamment récupérer des plateaux et tréteaux. Afin d'éviter des sollicitations multiples et de nombreux déplacements, M. le maire propose de faire l'acquisition de matériaux en quantité suffisante pour fabriquer 20 plateaux et les 60 tréteaux.

Matériaux	Entreprises	Quantité	Montant € HT
Contreplaqué marine (3,10 x 1,53 m)	GEDIMAT	10	14,88 €HT/m2
Contreplaqué marine (3,10 x 1,53 m)	SA MORISAUX	10	12,44 €HT/m2
Tréteaux	GEDIMAT	100	1 070,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter trente tréteaux et le contreplaqué correspondant à la société GEDIMAT. Il autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **2.4.5 Salle des fêtes**

Afin d'améliorer le service de la laverie, Monsieur le Maire propose d'acquérir une table de stockage des paniers de lavage sortant du lave-vaisselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter le matériel auprès de la société FRIGORY. Montant de l'acquisition : 1 180, 00 HT soit 1 411,28 € TTC.

## **2.5 TRAVAUX**

### **2.5.1 Accueil périscolaire place Roger SALENGRO - Éclairage**

Il a été constaté que les néons de l'accueil périscolaire (place Roger Salengro) sont en très mauvais état et dangereux. M. le Maire propose de les changer dans les meilleurs délais pour assurer la sécurité des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter des néons auprès de la société « Confort Avesnois » pour un montant de 1 233,00 € HT (1 474,67 € TTC).

### **2.5.2 Aménagement d'une réserve incendie - fonds de concours communautaire**

M. le Maire précise que le Conseil Communautaire a octroyé, le 20 juin 2011, une subvention de 28 862,50 € à la commune afin qu'elle mène à bien son projet d'aménagement d'une réserve incendie dans le centre du village (rue de Cambrai).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'aide financière de la Communauté d'agglomération de Cambrai (C.A.C) pour lancer les travaux dans le courant 2012.



### **2.5.3 Aménagement d'une défense incendie - mission de maîtrise d'œuvre**

Suite à l'obtention de la subvention communautaire, il y a lieu de confier à un bureau d'étude une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'une défense incendie dans la rue de Cambrai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société CIBLES VRD (Masnières) qui offre toutes les garanties de sérieux et d'efficacité. Montant de la prestation : 2 900,00 € HT soit 3 468,40 € TTC.

### **2.5.4 Mairie - marché de prestation intellectuelle**

M. le Maire fait le point sur l'état de la mairie et souhaite que la Municipalité réfléchisse à la réhabilitation (intérieure et extérieure) des locaux pour améliorer, à terme, l'accueil et la sécurité des Administrés et du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer un marché de prestation intellectuelle concernant la restauration et de l'aménagement de la mairie.

### **2.5.5 Cimetière - création d'un jardin du souvenir**

Depuis décembre 2008, la législation n'autorise plus la conservation, dans le temps, d'une urne cinéraire au domicile d'un particulier. Il appartient donc à la famille d'inhumer ou de disperser les cendres.

En complément des sépultures (caveaux et columbarium), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un jardin du souvenir dans le cimetière communal et de retenir l'entreprise la moins-disante, SARL GOSSET, pour un coût de 1 585,54 € HT (1 896,30 € TTC).

### **2.5.6 Église - protection des vitraux**

Durant les vacances estivales, plusieurs vitraux (datant des années 1930) ont été cassés et seront prochainement réparés. Afin d'éviter de nouvelles dégradations liées au vandalisme et de protéger les verrières contre les intempéries, M. le Maire propose d'installer des protections extérieures en polycarbonate traitées anti-UV (épaisseur : 8 mm) devant tout ou partie des 12 vitraux de la nef.

Sociétés	Prix/unité	Frais de déplacement
Julien SALMON	362,85 € HT	175,00 € (forfaitaire)
Le Kap verre Flandres	512,50 € HT	inclus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir M. Julien SALMON, Maître-verrier, pour installer des protections extérieures en polycarbonate devant les 12 vitraux de la nef (montant de l'opération : 4529.20 € HT soit 5 416,92 € TTC).

### **2.5.7 Espace sportif - remise en état du terrain de football**

A la demande du F.C.V., M. le Maire propose de remettre en état une partie de la pelouse du terrain de football afin d'éviter que les joueurs ne se blessent. Le coût s'élève à 516,80 € HT soit 587,52 € TTC (devis BUISSART). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **2.5.8 Logement communal - remplacement d'une douche**

M. le Maire informe les élus que la douche du logement communal (8 ter, rue Jules GUESDE) a besoin d'être changée en urgence. En effet, par manque d'étanchéité, l'eau coule sur les fils électriques. Compte tenu du danger pour les locataires, il propose d'intervenir au plus vite et d'inscrire immédiatement à l'ordre du jour une question supplémentaire portant sur l'acquisition d'une nouvelle douche. Plusieurs devis ont été demandés et s'établissent comme suit :

Société	Prix € HT	Prix € TTC
GITEM	959,00	1 146,96
LD HABITAT	1 274,98	1 345,10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier le travail à la société GITEM (Avesnes-Le-Sec) et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **2.5.9 École - installation d'une gâche électrique**

Afin de permettre l'accès à l'école des élèves en retard, il y a lieu d'installer une gâche électrique sur le portillon donnant sur la cour de récréation et manœuvrable à distance par les enseignantes. Un devis a été obtenu de la société LEFEBVRE-ELEC et s'élève à 309,36 € HT soit 369,99 € TTC. Par ailleurs, il convient d'installer en même temps un interphone audio (prix pour pose et raccordement : 292,36 € HT soit 349,66 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de passer commande de l'ensemble du matériel à la société LEFEBVRE-ELEC. Montant de l'acquisition : 601,72 € HT soit 719,65 € TTC. Il autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **2.5.10 Accueil périscolaire - acquisition d'une plaque de signalisation**

Précédemment (délibération du 17 juin 2011), le Conseil Municipal avait voté l'acquisition, auprès de la société BALDER, d'un panneau de signalisation pour l'accueil périscolaire (40 x 60 cm), tout en souhaitant une modification du projet présenté. Après consultation de la société retenue, il s'avère que le montant de cette acquisition s'élèverait à 489,89 € HT et non plus 360,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération du 17 juin 2011 et de passer commander, à la société BALDER, une plaque de signalisation pour l'accueil périscolaire d'un montant de 489,89 € HT.

### **2.5.11 Accueil périscolaire - changement d'huisseries**

Pour des raisons de sécurité, il est proposé de changer deux portes extérieures de l'accueil périscolaire. Après ouverture des devis et délibération, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de procéder au changement d'huisseries sur le site Roger SALENGRO et de choisir la Société la « moins disante », ALUBAT, pour la pose et la fourniture d'une porte à 2 vantaux (2 204,00 € HT) avec anti pince-doigts et d'une porte ouvrante à 1 vantail (2312,00 € HT) avec anti pince-doigts.

### **2.5.12 École - avenant travaux (tranche II)**

Les travaux de l'école (tranche II) sont terminés. Durant le chantier, il y a eu nécessité de faire quelques ajustements (travaux d'électricité) pour un montant de 565,22 € HT. Considérant que ce montant ne remet pas en cause l'économie du marché initial, M. le Maire propose de voter un avenant pour procéder au paiement des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **2.5.13 École - fourniture et pose de volets roulants**

Afin de renforcer la sécurité sur le bâtiment le plus ancien de l'école Marie CURIE, M. le Maire propose de faire poser en façade des volets roulants devant trois fenêtres et un autre devant la porte d'entrée principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'évoquer la question à l'occasion de la préparation du budget 2012.

### **2.5.14 Zonage d'assainissement - étude BR**

En juin dernier, le bureau d'études BR ingénierie (WASQUEHAL) a remis son rapport final sur l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement et du bassin versant du vert fossé - zonages d'assainissement pluvial. Celui-ci a été validé par les membres du comité de pilotage (Conseil Général, agence de l'eau, élus).

Il revient désormais au Conseil Municipal de se prononcer après avoir pris connaissance de la synthèse sur les aménagements prévus par l'étude de Br-Environnement.

Aménagement		Objectif	Descriptif de l'ouvrage	Montant Prévisionnel
Amélioration du fonctionnement de temps sec	Niveau de marnage du poste de refoulement	Optimiser le fonctionnement du poste de refoulement Joliot Curie	Revoir le niveau des pompes de démarrage et d'arrêt	néant
Amélioration du fonctionnement en pluie mensuelle	Calage des déversoirs d'orage	Supprimer les déversements pour les pluies inférieures à la pluie mensuelle	Rehausser les seuils des déversoirs	15375 €HT
	Chaussée réservoir rue de Verdun	Tamponner et infiltrer la pluie 50 ans	Chaussée réservoir d'infiltration de 470 m3	369 635 €HT
	Tranchée drainante rue de Cambrai / Saulzoir	Tamponner et infiltrer la pluie 50 ans	Tranchée drainante d'infiltration de 470 m3	348 596 €HT
	Chaussée réservoir rue de la République	Tamponner et infiltrer la pluie 50 ans	Chaussée réservoir d'infiltration de 162 m3	135 936 €HT
	Infiltration à la parcelle sur le site de GRAINOR	Tamponner et infiltrer la pluie 100 ans	Ouvrage d'infiltration 370 m3	58 188 €HT
Amélioration du fonctionnement en pluie 100 ans	Tamponnement des eaux de ruissellement issues du BVN B	Déconnecter le BVN B et infiltrer les eaux pluviales générées pour une pluie 100 ans	Mise en place d'une noue d'infiltration de 1200 m3	40 238 €HT
	Tamponnement des eaux de ruissellement issues du BVN D	Déconnecter le BVN D et infiltrer les eaux pluviales générées pour une pluie 100 ans	BASE : Mise en place d'un bassin d'infiltration de 3375 m3 VARIANTE : Mise en place d'un bassin d'infiltration de 550 m3 (pluie annuelle) + rejet des pluies supérieures directement au Vert Fossé	Base : 102 542 €HT Variante : 66 198 €HT
	Déconnexion des eaux de ruissellement issues du BVN E	Déconnecter le débit généré par le BVN E et le renvoyer directement au Vert Fossé	Mise en place d'un fossé sur 500 ml depuis la RD114 jusqu'au Vert Fossé	Prise en compte par l'aménageur
	Renforcement du réseau rue de Cambrai	Faciliter l'écoulement au droit de la zone de maillage (entonnoir)	Mise en place d'un collecteur DN1000 sur 50 ml	65 490 €HT
Amélioration de l'exutoire	Renaturation du Vert fossé	réhabilitation de l'ouvrage d'infiltration à l'aval du Vert Fossé	Stockage de 5000 m3 et connexion à un exutoire	Montant restant à estimer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'entériner l'étude zonage assainissement de BR ingénierie et d'approuver le programme de travaux décliné.

### **2.5.15 Lancement du marché pour la création d'une chaussée réservoir**

La lutte contre les inondations fait partie des priorités du Conseil Municipal. Dans ce contexte, la commune doit prévoir l'aménagement d'une chaussée réservoir dans la rue de Verdun, sachant que les travaux auront lieu en concomitance avec ceux prévus, pour 2013, par le Département sur la RD 45 (mise hors gel). Il y a donc lieu de lancer, au plus vite, un marché pour réaliser cet équipement de première importance.

Le présent marché, passé en application des dispositions de l'article 74 - III - 4<sup>e</sup> - a du Code des Marchés Publics, a pour objet :

- d'une part, les missions de maîtrises d'œuvre relative à l'aménagement de la rue de Verdun,
- d'autre part, les missions complémentaires d'assistance au maître de l'ouvrage.

Programme de travaux envisagés Rue de Verdun à Villers en Cauchies :

- la réalisation d'une chaussée réservoir permettant de tamponner et ou d'infiltrer les eaux en provenance de la chaussée, des trottoirs et des toitures pour une période de retour de 20 à 50 ans conformément aux prescriptions des services de Police des eaux,
- l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques, d'éclairage public, de gaz,
- le changement des branchements d'eau potable,
- la mise aux normes de la chaussée Départementale,
- améliorer le cadre de vie et sécuriser (stationnement, piétons, etc.)

Pour cette partie des travaux la commune interviendra pour le compte du Département sous maîtrise d'ouvrage délégué.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le maître d'ouvrage à la réalisation de l'ensemble du projet atteint 1 550 000,00 € HT.

- 350 000,00 € pour la chaussée réservoir (subventionnée à 60%)
- 700 000,00 € pour la reconstruction de la chaussée (100% département)
- 175 000,00 € enfouissement réseau électrique (subventionné à 91% par le SIDEC)
- 80 000,00 € enfouissement réseau téléphonique
- 95 000,00 € éradication des branchements plomb (régie des eaux)
- 150 000,00 € éclairage public (subventionné à 40%)

Les missions complémentaires d'assistance au maître de l'ouvrage

- la réalisation des études préliminaires permettant au maître d'ouvrage d'apprécier la faisabilité de l'opération,
- les enquêtes domiciliaires et l'information des usagers,
- l'élaboration complète des dossiers réglementaires nécessaires au titre de la loi sur l'Eau,
- l'ordonnancement, la coordination et le pilotage des travaux.

COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage sera mis en place au démarrage de la mission, il fixera les orientations stratégiques nécessaires au bon déroulement de la mission du prestataire. Ce comité présidé par Monsieur le Maire réunira les adjoints de la commune, le Département du Nord, le syndicat d'électrification et l'ensemble des partenaires associés au projet.

Le maître d'œuvre s'engage à mener la mission confiée en étroite collaboration et à l'écoute des prescriptions et avis des différents partenaires associés. En effet, la maîtrise d'ouvrage du marché de maîtrise d'œuvre est exercée par la commune de Villers en Cauchies bien que les infrastructures concernées par les travaux à réaliser appartiennent à différents partenaires associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser les travaux rue de Verdun et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **2.5.16 Accueil périscolaire - éradication du plomb**

Avant de procéder à la rénovation de la cour de récréation du site Roger SALENGRO, il y a lieu de procéder à l'éradication du plomb pour l'alimentation en eau de la garderie..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer les travaux d'éradication du plomb sur le site Roger SALENGRO et de confier ce travail à la société SDK pour un montant de 1 322,70 € HT soit 1 581,95 € TTC.

#### **2.5.17 Salle des sports - intervention sur les radiants**

Les chauffages de la salle des sports sont vétustes et certains défectueux. M. le Maire propose d'engager des réparations selon le devis établi par la société BOUTTEAUX pour un montant de 2 794,00 € HT soit 3 341,62 € TTC, sachant que leur remplacement coûterait 1 661,16 € HT/pièce (1 986,74 € TTC/unité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider le devis de réparation de 2 794€ HT et de sensibiliser les associations à l'utilisation de ballons adaptés.

## 2.6 ÉCOLE – VIE LOCALE - INTERCOMMUNALITÉ

### 2.6.1 École - acquisition de matériels

De nombreux parents d'élèves se sont souvent plaints que leur(s) enfant(s) ne puisse(ent) accéder à un point d'eau en cas de nécessité, M<sup>elle</sup> CACHEUX limitant l'usage exclusif de la fontaine existante à sa classe. M. le Maire propose d'installer une deuxième fontaine dans le nouveau bâtiment, pour régler définitivement ce problème. Prix du matériel (fontaine réseau avec filtre) : 377,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de ne pas installer une deuxième fontaine à eau, pour cause de double-emploi.

### 2.6.2 École - participation à l'acquisition d'un test psychométrique

M<sup>me</sup> ROUSSELLE, psychologue scolaire, a notamment pour mission d'évaluer les enfants scolarisés sur le secteur d'Avesnes-Les-Aubert. Pour ce faire, elle a besoin de compléter le matériel mis à sa disposition. Elle sollicite des treize communes qui dépendent de sa zone d'intervention, le cofinancement exceptionnel d'un test psychométrique à destination des enfants de moins de six ans. Le coût total d'acquisition du WPPSI III s'élève à 998,55 € HT soit 1 194,27 € TTC. Les élus sont invités à se prononcer sur l'opportunité de participer à l'achat de ce test.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une participation financière de 92,00 € pour l'acquisition d'un test psychométrique (WPPSI III) destiné à évaluer les enfants scolarisés sur le secteur d'Avesnes-Les-Aubert.

### 2.6.3 École - demande de financement de sorties scolaires

M<sup>elle</sup> CACHEUX, Directrice de l'école communale, sollicite des subventions exceptionnelles pour couvrir les sorties culturelles prévues en début d'année 2012. Les élus sont invités à se prononcer, sachant que le prix comprend à la fois le montant de l'activité et les frais de transport.

Classes	Date	Destination	Activité	Prix TTC
MS - GS - CE1 - CE2	23/01/2012	Musée Matisse (Le Cateau)	Exposition Activité pédagogique	420,00 €
CM1 - CM2	22/03/2012	Centre d'Amaury (Hergnies)	Journée d'animation	505,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de financer les deux sorties scolaires.

### 2.6.4 Fêtes et cérémonies - fixation de la date du repas des Aînés

Il est de tradition que la commune offre, chaque année, un repas aux Aînés. M. le Maire souhaite que les élus en fixent la date afin de lancer les préparatifs au plus vite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de retenir la date du 15 avril 2012.

### 2.6.5 Fêtes et cérémonies - subventions aux forains

Comme chaque année, les forains qui contribuent à l'animation des ducasses, sollicitent une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de satisfaire leur demande en accordant 200,00 € à M<sup>elle</sup> MARLIER (manège enfantin et autres jeux) et 450,00 € à M. MOUCHON (Auto scooters) pour leur participation à la première ducasse.

### 2.6.6 Administrés - sortie neige 2012

Tous les deux ans, les élèves de CM1 et CM2 partent à la neige. En 2012, 29 enfants sont concernés. M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin qu'il autorise la reconduction de cette sortie hivernale et en détermine la nature : classes ou vacances de neige.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'organiser, en 2012, des vacances de neige à destination des enfants scolarisés en CM 1 et CM 2. Prix du séjour : 610,00 €/personne.

### **2.6.7 Administrés - colis et bons d'achat de fin d'année**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune a l'habitude d'offrir un cadeau aux Aînés (231 personnes) et aux personnels sous contrat. Dans le premier cas, il convient de préciser la composition, le prix et la date de distribution des colis qui seront remis aux Villersois(es) âgés de 65 ans et plus. Dans l'autre, il s'agit de fixer le montant des bons d'achat AUCHAN destinés aux agents communaux en CDD sachant qu'en 2009 et 2010, il s'élevait à 78,50 € par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- confier à M<sup>mes</sup> Nicole CIGLIANA et Marcelle DELOFFRE le choix de la composition du colis des Aînés et d'effectuer la distribution le samedi 17 décembre 2011.
- maintenir le montant du bon d'achat AUCHAN, destinés au personnel communal contractuel, à 78,50 €.

### **2.6.8 CLSH 2011 - indemnités kilométriques du directeur**

Au cours du CLSH 2011, M. et M<sup>me</sup> STEFANCZIK ont utilisé leur véhicule personnel pour remplir certaines missions et sollicitent le remboursement de leurs frais kilométriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de leur rembourser les frais kilométriques à hauteur de 12,54 €.

### **2.6.9 CLSH 2012 - choix des cadres**

Depuis deux ans, M. et M<sup>me</sup> STEFANCZIK dirigent le CLSH de VILLERS-EN-CAUCHIES. Forts de cette expérience, ils demandent au Conseil Municipal de bien vouloir les reconduire dans leurs fonctions en 2012 aux mêmes conditions que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir M. et M<sup>me</sup> STEFANCZIK pour diriger le CLSH 2012.

### **2.6.10 Matériel - demande de cession d'un tableau**

M<sup>me</sup> Jocelyne HOLIN-BUCHARD a récemment appris qu'un tableau a été retiré de l'école Marie CURIE. Au nom de la paroisse du bienheureux Carl-en-Cambrésis, elle sollicite, à titre gracieux, la cession de ce matériel pour la grande salle de catéchisme (rue Léon Gambetta).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **2.6.11 Association - demande de prêt de la salle des fêtes**

Les délégués de parents d'élèves sollicitent le prêt de la salle des fêtes, fin novembre-début décembre 2011, pour organiser une bourse de jouets, vêtements et matériels de puériculture. Les bénéficiaires seront employés pour financer des opérations diverses au bénéfice des enfants scolarisés à Villers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner son accord sous réserve que les organisateurs soient couverts par une bonne assurance multi-risques.

### **2.6.12 Exposition de peinture - gratuité de la salle des fêtes**

La palette amicale sollicite du Conseil Municipal l'obtention de la gratuité de la salle des fêtes pour organiser son 11<sup>e</sup> salon de peinture amateurs et le 2<sup>e</sup> du nom à Villers-en-Cauchies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de prêter la salle des fêtes, à titre gracieux, pour l'exposition de peinture du 2 au 5 février 2012.

### **2.6.13 La Houblonnière - procédure d'état d'abandon manifeste**

La parcelle cadastrée ZT 114 (9, rue Louise THULIEZ), appartenant à M. Ahmed SEDDIKI, est à l'abandon depuis plus de deux ans. M. le Maire estime qu'il serait trop fastidieux de se pourvoir en justice contre ce propriétaire indécis. Il propose donc de lancer une procédure d'état d'abandon manifeste afin de contraindre M. SEDDIKI à nettoyer son terrain, sécuriser le chantier et terminer la construction de la maison. En cas d'inertie de l'intéressé, la commune pourrait devenir, à terme, propriétaire de ce bien sous réserve de définir un projet d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **2.6.14 Demande d'adhésion de la commune d'Esnes**

Par délibération en date du 12/09/2011, le Conseil Communautaire a décidé de l'adhésion de la commune d'Esnes (actuellement membre de la communauté de communes Espace Sud Cambrésis) à la C.A.C. Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18, il appartient à toutes les communes membres de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **3. P.L.U et TRAVAUX 2011**

### **3.1 PLAN LOCAL D'URBANISME**

Démarré en 2009, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrive à son terme.

Celle-ci comprend cinq phases distinctes :

- la phase de prescriptions (lancement de la procédure),
- la concertation publique,
- la phase d'arrêt de projet et de consultation des personnes associées,
- la phase d'enquête publique,
- la phase d'approbation.

Suite à la phase d'enquête publique, le commissaire enquêteur a produit son rapport et a émis un avis favorable. L'ensemble des remarques ont été intégrées dans le P.L.U., au même titre que celles des différentes personnes associées. Le Conseil Municipal a alors délibéré afin d'approuver celui-ci en date du 25 novembre 2011. La délibération d'approbation du plan local d'urbanisme est exécutoire c'est-à-dire que les dispositions du plan local d'urbanisme seront applicables, dans les conditions fixées par l'article L.123-12 du code de l'urbanisme pour les communes non couvertes par un schéma de cohérence territoriale, un mois après sa réception par le préfet et après accomplissement des mesures de publicité, soit en février 2012.

### **3.2 MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE**

9 472 euros ont été engagés pour la modernisation de la médiathèque municipale. Toutes les huisseries en mauvais état ont été changées pour des raisons d'économie d'énergie et de sécurité. Un complément de mobilier a été acheté pour assurer le rangement des BD, des CD et des DVD. Le Département s'est trouvé à nos côtés, comme il le fait sur bien d'autres dossiers et une subvention de 1980 euros a été accordée à la commune. M. le Sénateur LEGENDRE a accepté de faire l'appoint indispensable en versant 3 960 euros. C'est désormais dans un espace totalement rénové que jeunes et moins jeunes se voient proposer, gratuitement et en toute convivialité, une offre culturelle diversifiée et régulièrement renouvelée.





### 3.3 CRÉATION DE DEUX VERGERS

En coordination avec les Espaces Naturels Régionaux, la Municipalité a fait planter un verger d'essences anciennes et régionales, en différents points du village. Les travaux, subventionnés par le Conseil Général du Nord, ont été confiés à l'entreprise DELSERT (Bourlon), spécialisée dans ce domaine. Les écoliers et les enseignantes ont été associés à cette initiative. Le mardi 13 décembre 2011, bottes aux pieds, chaque classe, encadrée par le pépiniériste, a participé à la plantation de dix arbres fruitiers dans l'espace vert jouxtant l'école. Quelques jours plus tard, trente autres ont été plantés au bout de l'espace sportif. Au total, quarante spécimens de hautes tiges (cerisiers, pruniers, poiriers et pommiers), originaires du Nord-Pas-de-Calais ? contribuent à renforcer la « végétalisation » de la commune et participent au renforcement de la biodiversité.



### 3.4 MODERNISATION DE L'ÉCOLE (TRANCHE II)



En 2010, à peine la commune en avait-elle terminé avec le regroupement scolaire sur le site Marie CURIE que l'inspection académique faisait savoir qu'il ne serait plus possible d'accueillir, dès septembre 2011, les enfants de 2 ans en l'absence d'un dortoir digne de ce nom.

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de lancer une deuxième tranche de travaux, prenant en compte l'extension et la mise aux normes du dortoir (30 lits au lieu des 12 existants), la mise en sécurité de la salle de motricité, l'achèvement du chemin traversant



l'espace vert et la création d'un parking donnant sur la rue Demoulin-Moreau.

Grâce à la collaboration financière de l'État, du Département et de la commune, plus de 130 000 euros ont été réunis pour faire aboutir ce projet de modernisation des locaux scolaires. Le chantier, piloté par l'architecte Marcel BAILLOEUIL, a permis de faire travailler des entreprises locales et régionales qui ont fourni un excellent travail : BERCCQ pour l'électricité, DESCAMPS TP pour les voiries, PETIT pour la peinture, VILLERS BOIS pour les menuiseries. Les travaux extérieurs et intérieurs ont été réalisés en quatre mois.

L'opération s'est terminée, en juillet dernier, dans les délais impartis et la rentrée scolaire a donc pu se dérouler sans encombres, y compris pour les tout petits.







Accès école - pose de l'enrobé



Locaux après travaux

### 3.5 CRÉATION D'UNE NOUVELLE CANTINE PÉRISCOLAIRE

A la toute fin des années 1980, la commune s'était dotée, fort judicieusement, d'une cantine, comblant ainsi un retard de plusieurs décennies par rapport aux collectivités les plus en pointe dans ce domaine. Pendant plus de 20 ans, un service de restauration, installé dans une salle polyvalente située à l'école puis derrière la mairie, a fonctionné sans interruption, à raison de 4 jours par semaine. Mais, depuis longtemps déjà, les locaux utilisés s'avéraient inadaptés à l'accueil d'une cinquantaine d'enfants durant la pause méridienne. Le temps était venu de mettre bon ordre à cette situation.



Les locaux avant travaux (future salle de restauration)

En 2010, profitant du regroupement scolaire sur le site Marie CURIE, les élus ont donc décidé, dans un même élan, d'ouvrir une nouvelle cantine, au cœur du village, en lieu et place de l'ancienne école des garçons. Ce défi a été relevé grâce au soutien financier de deux partenaires : d'une part, le Sénateur Jacques LEGENDRE qui a versé 10 000,00 € de réserve parlementaire et, d'autre part, le Département, représenté par notre Conseillère Générale, M<sup>me</sup> Delphine BATAILLE, qui a apporté une contribution significative de 34 533,00 € dans le cadre du F.D.S.T. (Fonds Départemental de Solidarité Territoriale). Sans eux, ce projet ne serait pas sorti des cartons, pas plus qu'il n'aurait été réalisable sans le dévouement de certains Villersois.



La pose de l'isolant



La pose des rails à placo

Si des entreprises compétentes sont intervenues pour les travaux d'électricité, de chauffage et de sanitaire, de carrelage, de zinguerie, de menuiserie, il n'en est pas moins vrai que le reste a été pris en charge par le personnel technique et des bénévoles dont l'engagement a contribué largement à la réussite de l'opération.

La Commune a pu compter sur la participation du personnel communal qui a notamment œuvré à la création de la rampe d'accès P.M.R (Personnes à Mobilité Réduite) et à la réalisation de l'assainissement. Elle doit aussi beaucoup à certains administrés et aux élus, qui ont, à un moment ou à un autre, porté ce projet, et tout particulièrement lors de la phase travaux. Il faut saluer la précieuse contribution de ceux qui n'ont pas ménagé leur peine pour assurer la pose des placo et de l'isolant ainsi que la mise en peinture des locaux.



La mise en peinture des locaux

Le résultat mérite qu'on s'y arrête.

La reconversion du site SALENGRO a permis le sauvetage d'un bâtiment solide voué à la fermeture avant 2008. En conservant la garderie sur place et créant une nouvelle cantine dans les deux salles de classe désaffectées, le Conseil Municipal a évité une dépense de construction estimée, en 2005, à 265 000 € HT. Par ailleurs, le lancement de travaux en régie et le recours au bénévolat ont permis à la commune d'économiser plus de 40 000 euros dont une partie a servi à financer des aménagements non prévus dans le projet initial.

Mais, au-delà de toute considération financière, le plus grand motif de satisfaction est que ces locaux, sains et spacieux, bien éclairés, disposant d'un mobilier de qualité, plus proches de l'école tout en étant indépendants seront, de toute évidence, plus agréables à vivre, pour les enfants comme pour le personnel communal.

La municipalité espère que ces lieux, marqués, depuis 1884, par la présence ininterrompue de générations d'enfants, continueront, pendant longtemps encore, à retentir des rires et des ébats des plus jeunes de nos concitoyens.



La réalisation de la rampe d'accès



La salle de restauration après la pose des placo





Le couloir avant travaux



Couloir après travaux



Salle de restauration

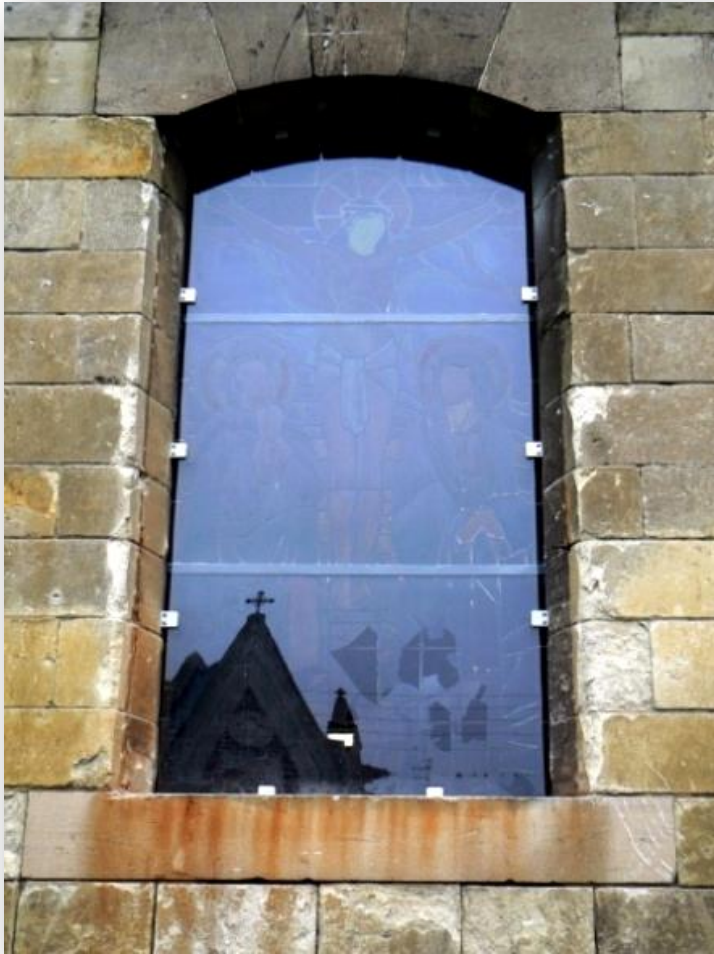


Cuisine cantine

### 3.6 PROTECTION DES VITRAUX

En juillet dernier, quelques vitraux de l'église ont fait l'objet de dégradations, d'autant plus importantes que les grillages protecteurs étaient vétustes. Afin d'éviter de nouvelles casses, le Conseil Municipal a décidé, dans l'urgence, de faire poser des protections plus efficaces et plus esthétiques devant les 14 vitraux de la nef. Les travaux ont été menés à bien en décembre dernier, entre Noël et nouvel an, par M. SALMON, maître-verrier.

La découpe des panneaux de polycarbonate et la pose ont été réalisées sur place en un peu plus d'une journée et dans des conditions météorologiques peu clémentes. Le rendu valorise le bâtiment et permet de mettre davantage en valeur les vitraux lorsqu'ils sont éclairés.



### 3.7 MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DU PATRONAGE

Depuis peu, l'harmonie municipale a quitté définitivement, pour des raisons de sécurité, le sous-sol de la salle des fêtes pour s'installer dans la salle du patronage (16, rue Léon GAMBETTA) qui est la propriété du diocèse. Pendant de nombreux mois, ces locaux ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation réalisés par des bénévoles. Le 21 janvier dernier, Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai, les officiels et la population ont pu apprécier la qualité de la réhabilitation intérieure. Désormais, l'école de musique et les répétitions peuvent se tenir, chaque semaine, dans des locaux sécurisés et plus accueillants mis à disposition par la commune qui les loue à l'archevêché



### 3.8 RÉORGANISATION DES LOCAUX TECHNIQUES

Actuellement, les locaux techniques municipaux sont dispersés en deux endroits différents sur le site de la mairie. Suite à la fermeture (pour raisons de sécurité) des locaux associatifs créés dans le sous-sol de la salle des fêtes, il est prévu de réorganiser les locaux pour aménager un pôle technique unique. L'espace libéré permettra de regrouper, en un même lieu, une salle d'accueil pour le personnel communal, un atelier mais aussi des zones de stockage de matériel et de matériaux dont certains sont dangereux. Ceux-là, en particulier les produits phytosanitaires, seront stockés sous clés conformément à la réglementation en vigueur. Quant à la cuve à carburant, elle sera remplacée par une nouvelle répondant aux normes actuelles et sera confinée dans l'ancien



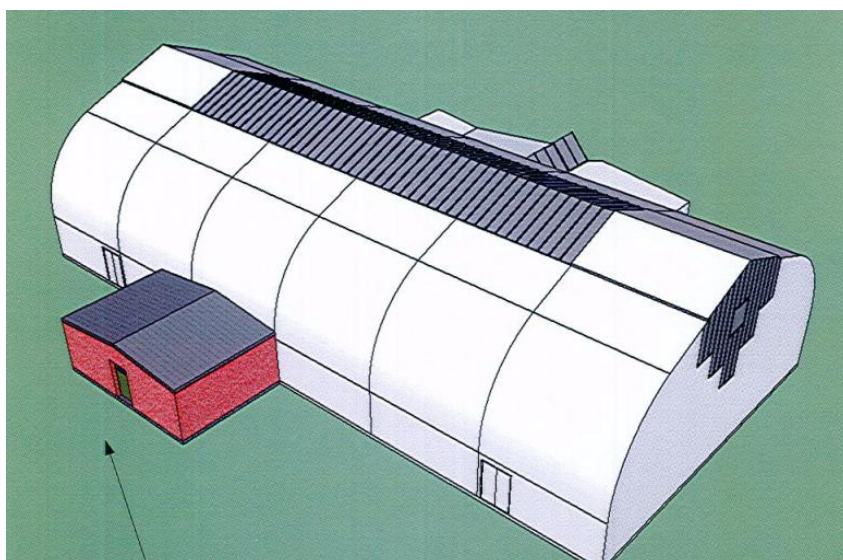
atelier reconvertie. Toutes ces mesures visent à la fois à protéger les agents communaux et les usagers de la salle des fêtes. Les locaux techniques sont désormais strictement interdits à toute personne étrangère au service.



### 3.9 CRÉATION D'UN LOCAL DE RANGEMENT À LA SALLE DES SPORTS

Depuis 1993, la commune dispose d'une salle des sports qui est mis à la disposition des associations sportives et de l'école. Celle-ci rend des services appréciés. Pour autant, elle souffre d'une insuffisance notoire : l'absence d'un local de rangement.

Depuis l'origine, le matériel est stocké autour de la zone de jeu. Cette situation pose de nombreux problèmes : dégradation des équipements, réduction de la capacité d'accueil du public, risques d'accidents pour les joueurs.



Le Conseil Municipal a pris la mesure du problème et a décidé, en 2011, d'y mettre y bon ordre en votant la création d'une extension de locaux. Plusieurs étapes ont déjà été franchies avec succès : obtention des subventions, désignation d'un architecte (M. André DUFOR), rédaction du dossier de demande de permis de construire et dépôt aux services instructeurs de l'État.

Après validation, M. DUFOR procédera au recrutement des entreprises et au suivi du chantier jusqu'à réception des travaux. Si tout se passe bien, on peut espérer que l'opération sera terminée en octobre prochain.

### 3.10 RÉSIDENCE LA HOUBLONNIÈRE

Depuis 2006, un terrain de La Houblonnière portait une maison dont la construction était à l'arrêt, sans perspectives de reprise des travaux. Le chantier à l'abandon posait des problèmes de sécurité et de dénaturation paysagère. Malgré plusieurs relances, le propriétaire refusait de bouger. Constatant que les négociations n'aboutissaient pas, la Municipalité avait donc décidé de lancer une procédure d'état d'abandon manifeste et avait fait savoir au propriétaire qu'elle irait jusqu'au bout pour faire disparaître cette verve.

La détermination du Conseil Municipal a payé puisque ce bien vient d'être vendu à des particuliers. Aujourd'hui, le terrain a été nettoyé, un dossier de permis de construire a été déposé et on peut espérer que les travaux de construction démarreront à la bonne saison, mettant un point final à un problème qui n'avait que trop duré.



## 4. PROJETS 2012

### 4.1 CIMETIÈRE COMMUNAL

La valorisation et la modernisation du cimetière communal va se poursuivre. C'est pour faire face à une demande de crémation en constante progression, que le Conseil Municipal a validé, il y a quelques mois, la création d'un « jardin du souvenir ».

Ce nouvel équipement viendra en complément des sépultures traditionnelles et du columbarium. Il s'agira de mettre à disposition du public un espace mémoriel dédié à la dispersion des cendres. Son usage sera gratuit puisqu'il est l'équivalent du terrain commun dans le régime de l'inhumation. Les travaux d'implantation devraient débuter dans le courant du premier semestre



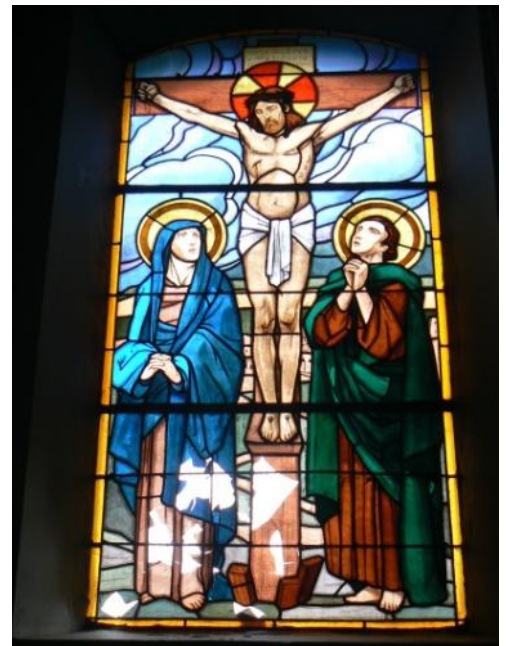
### 4.2 RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

L'église est une propriété de l'État que la commune a obligation d'entretenir lorsque le service du culte a encore cours. C'est ce que s'attache à faire progressivement le Conseil Municipal.

L'année 2012 verra donc se réaliser plusieurs opérations de remise en état qui ont souvent été repoussées par le passé mais qui ne peuvent plus attendre aujourd'hui.



Les vitraux de la nef, qui sont désormais protégés plus efficacement, seront réparés dans les prochains mois, après finalisation de la procédure d'indemnisation. Une entreprise spécialisée interviendra pour remettre en état, selon les règles de l'art, ces éléments du patrimoine communal qui datent des années 1930 et sont reconnus comme ayant une belle valeur artistique.





La chaufferie fera l'objet de travaux était utilisée, depuis des décennies, sans les mesures de sécurité élémentaires aient été mis en œuvre. Elle servait de local de rangement dans lequel s'entassait du matériel et des matériaux, parfois hautement inflammables. En accord avec la paroisse, le personnel communal a nettoyé et définitivement débarrassé ces locaux de tout ce qui pouvait représenter un danger pour ne laisser que la chaudière. Les extincteurs ont été renouvelés. Dès que possible, des travaux de mise aux normes seront effectués et incluront la pose de placo BA 13, d'isolant et d'une porte coupe-feu.



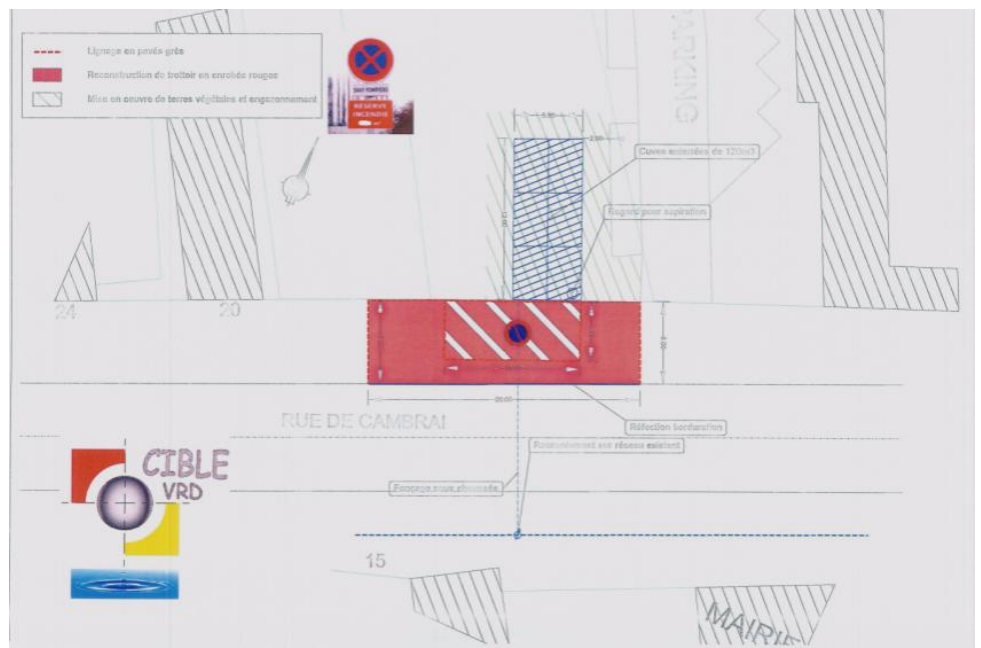
La sacristie sera restaurée. Chacun peut juger de l'état de délabrement dans lequel se trouve cette partie de l'église suite aux dégâts causés par un lierre puissant et à l'épisode hivernal de l'an dernier. Les lézardes sont telles que le bâtiment risque de s'effondrer. La commune dispose, d'ores et déjà, des subventions nécessaires et du concours de l'architecte en chef des monuments historiques qui va procéder, prochainement, au recrutement des entreprises et au suivi du chantier qui doit commencer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

### 4.3 AMÉNAGEMENT DÉFENSE INCENDIE (RUE DE CAMBRAI)

La question de la protection contre les incendies est importante pour les collectivités tant leur responsabilité peut être engagée en ce domaine. Pour mémoire, l'absence, l'insuffisance ou l'inadaptation de points d'eau permettant aux services de secours de lutter efficacement contre un incendie relève généralement de la responsabilité de la commune. En vertu de l'article 2212-2 (5°) du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la police municipale doit « assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique » ce qui comprend notamment « le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies (...) ».

A ce titre, le Maire « assure la défense extérieure contre l'incendie » (article L. 2213-32 du C.G.C.T.). Il appartient donc à la commune d'organiser et de financer le service correspondant d'autant plus que la Communauté d'Agglomération de Cambrai n'exerce pas cette compétence actuellement. Pour ce faire, le service crée les points d'eau nécessaires en fonction des besoins identifiés par la commune au regard des risques à prendre en compte sur son territoire.

En 2011, reprenant à son compte les remarques du S.D.I.S. sur les insuffisances de la défense incendie, le Conseil Municipal a décidé de faire installer un réservoir de 120 m<sup>3</sup> dans la rue de Cambrai, en face de la mairie (estimation des travaux : 54 825,00 euros HT). Après mise en concurrence, la société DESCAMPS TP a obtenu le marché en remettant une offre de 48 275 euros HT. Cette opération, subventionnée pour moitié par la Communauté d'agglomération de Cambrai, sera réalisée dans le courant du



premier semestre 2012 selon le plan ci-dessus. Les travaux ne régleront pas tous les problèmes mais constitue une avancée notable qui permettra de mieux assurer la sécurité des Villersois(es).

#### 4.4 ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

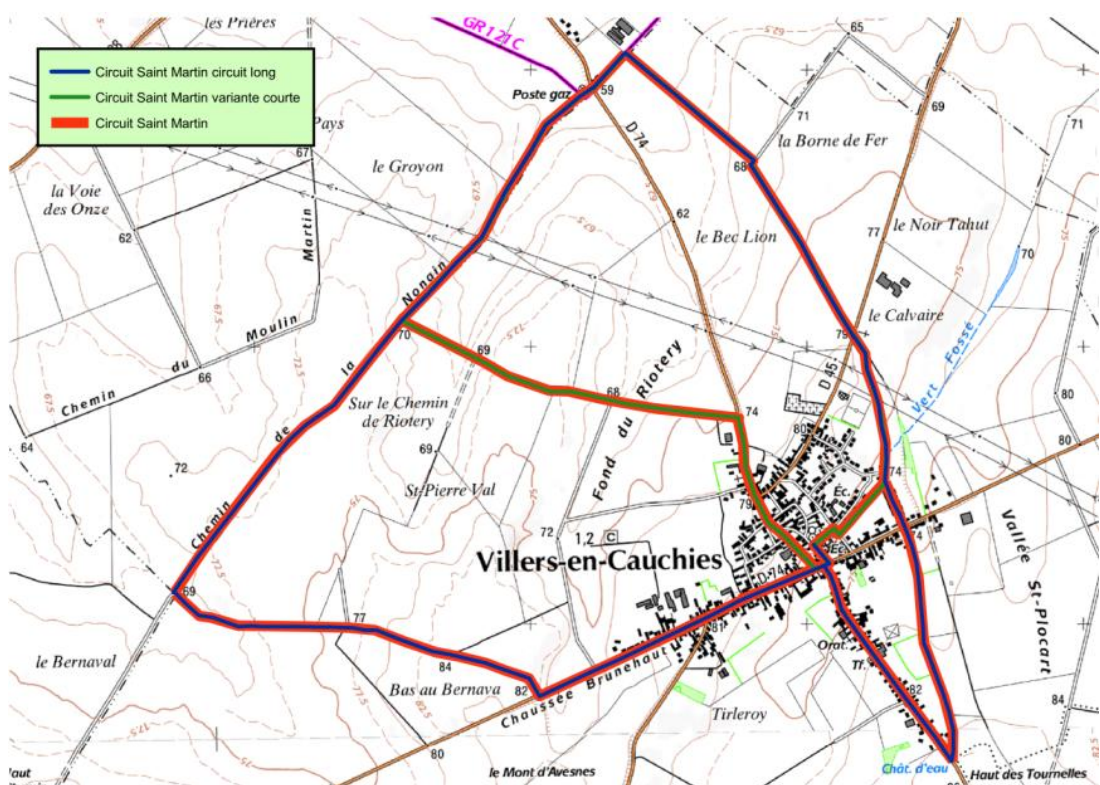
Cette année, des travaux complémentaires seront engagés sur le site de l'accueil périscolaire. La grille de clôture, parfaitement rénovée par des élus, avait fait l'objet, en décembre dernier, d'une tentative de sablage avant l'inauguration. Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques, l'opération avait été suspendue et reportée au printemps. Le personnel communal se chargera de sabler avant la pose immédiate d'un antirouille et la mise en peinture. Il faudrait aussi prévoir la réfection de la cour qui est en très mauvais état. Cette question sera examinée lors de l'élaboration du prochain budget.



#### 4.5 CRÉATION D'UN CIRCUIT PÉDESTRE

Comme annoncé précédemment, les élus ont décidé la création d'un circuit pédestre sur le territoire communal avec demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.). Dénommé circuit « Saint-Martin-en-Cambrésis », celui-ci serait formé de deux boucles reliées, par le chemin de la Nonain, au G.R.P. (Grande Randonnée Pédestre).

Le dossier est en cours d'examen par les services départementaux et devrait aboutir à la fin de l'année. En cas d'acceptation, le Département se chargera de faire la publicité du nouveau circuit et accordera, à la





demande de la commune, des subventions pour valoriser les chemins répertoriés. L'objectif principal de cette opération vise à attirer le plus grand nombre possible de marcheurs pour mieux faire connaître notre village et, pourquoi pas, de dynamiser un peu le tissu économique local car les randonneurs ont l'habitude de se loger et de consommer sur place.

## 5. ASSOCIATIONS

### 5.1 MUSIQUE MUNICIPALE DE VILLERS-EN-CAUCHIES



Comme chaque année, il est de coutume de faire le bilan des activités de l'Harmonie Municipale.

Le premier concert de l'année dit concert de printemps a eu lieu le 26 mars. Les personnes présentes ont pu apprécier, en première partie, les élèves de l'école de musique ainsi que l'orchestre des jeunes sous la direction de Stéphanie LEMAIRE et, en deuxième partie, l'Harmonie sous la direction de Jean-Yves FONTAINE et Alain MÉRESSE. Au programme, un morceau de musique intitulé « le Calife de Bagdad » qui fut interprété par l'Harmonie Municipale de DOUCHY lors de l'inauguration solennelle du Monument aux Morts le 22 avril 1923.



Les défilés des 1er, 8 mai, 21 juin, 14 juillet et 11 novembre, les concerts du 21 juin, de la fête de la musique, des ducasses (24 juillet et 3 octobre), la messe de Sainte Cécile (10 décembre) ont prouvé que l'Harmonie est toujours présente lors des différentes manifestations.



Depuis septembre 2011, suite à un accord passé entre Municipalité et l'Archevêché, il a été possible d'utiliser la salle de patronage comme lieu de répétition au lieu du sous sol de la salle de fêtes pour des raisons de sécurité. Cette opération a nécessité un certain nombre de travaux : abaissement des plafonds, isolation, réfection des murs, mise en peinture de tout l'intérieur, installation du mobilier, ... Tout ceci a été possible grâce au bénévolat de certaines personnes qui se sont dévouées. Qu'elles en soient remerciées.

La société remercie la Municipalité pour son soutien financier ainsi que M. le Maire et ses Adjoints.

Une date à retenir : Le **samedi 18 février 2012** à 18 heures aura lieu un concert avec, en première partie, l'Harmonie suivie de la Chorale cambrésienne « Guillaume du Fay ». Venez nombreux.

La Musique Municipale vous remercie de votre générosité et vous présente ses meilleurs vœux du bonheur et de santé pour l'année nouvelle.

Le Président  
Michel BAUDRY

## 5.2 TENNIS DE TABLE

Le club se porte bien. Les joueurs évoluent dans une bonne ambiance et font de leur mieux pour défendre les couleurs de Villers tant à domicile et qu'à l'extérieur. L'équipe 1 a d'ailleurs un calendrier bien rempli. Elle aura prochainement l'occasion d'affronter sur place Proville (19/02/12) puis Montigny (01/04/12). Sont également prévus des déplacements à Raillencourt (12/02/12), Caudry (18/03/12) et Saint-Hilaire (15/04/12).

A la veille de ces matches de grande importance, les joueurs ont été dotés de nouveaux équipements remis aux intéressés le samedi 28 janvier dernier, en présence de plusieurs élus. Je tiens à remercier sincèrement la Municipalité pour son engagement à nos côtés et



notamment pour le don du Maire et des Adjoints qui a permis de faire l'acquisition de maillots marqués du sigle « A.T.T.V. ». En complément, de beaux sacs de sport ont été généreusement offerts par le Crédit Agricole (agence d'Avesnes-les-Aubert) représenté, pour la circonstance, par M. Pascal BASQUIN. Ce sponsoring a été aussi très apprécié et interprété comme un signe d'encouragement à toujours aller de l'avant pour porter bien haut les valeurs du sport.

Fort de 15 licenciés, l'A.T.T.V. envisage l'avenir avec sérénité et recrute. N'hésitez pas à nous rejoindre en me contactant au 03-27-74-08-46.

Bonne année à toutes et à tous.

Le Président  
Richard LERICHE

## 5.3 VILLERS TENNIS

Le samedi 14 janvier dernier, entouré par les membres du bureau : Bertrand GREBERT (Vice-Président), Henri CIGLIANA (Trésorier), Véronique BAILLEUX (Trésorière-adjointe), Jean-Michel VANGENEBERG (Secrétaire) et Sandrine GREBERT (Secrétaire-adjointe), Richard BILLOIR, Président de Villers Tennis, a présenté ses vœux aux 38 sociétaires.

Un "bon cadeau" a été remis à chacun des 18 jeunes qui fréquentent l'école de tennis, en présence de Messieurs Pascal DUEZ, Maire et MACOU, 1er adjoint. Le président a tenu à remercier la Municipalité pour l'aide et l'intérêt qu'elle porte à son association et a annoncé que le club organisera, pour la quatrième année consécutive, une soirée privée le 31 mars 2012. Un tournoi est également prévu au printemps pour les membres de l'association ainsi qu'une sortie pour les plus jeunes à la fin de la saison.



Le Président  
Richard BILLOIR



## 5.4 VILLERS EN FÊTE ORGANISE UN SUPER LOTO

Suite au vif succès de l'an passé, Villers en fête organise un **SUPER LOTO** le dimanche 13 mars 2011 après-midi, à la salle des fêtes (ouverture de la salle à 13h30, début du loto à 15 h).

Le montant total des lots s'élève à près de 3 000 € ! (1 TV LCD 47 cm, 1 aspirateur, bons d'achat de 70 € à 500 € ...).

Prix du carton : 1,50 €. (6 achetés = 1 gratuit, 10 achetés = 2 gratuits, 15 achetés = 3 gratuits, 20 achetés = 4 gratuits, 25 achetés = 5 gratuits, 30 achetés = 6 gratuits).

5 séries sont prévues : 1 fois 1 ligne, 1 fois 2 lignes, 1 carton plein, ainsi que 4 loteries dotées de nombreux lots.

Bar et petite restauration assurés. Venez nombreux vous détendre à la sortie de l'hiver !

## 5.5 FOOTBALL CLUB VILLERSOIS

Nous sommes à la fin de la trêve.

Suite à un hiver tardif de nombreux matchs sont remis.

Seuls, nos sponsors ne se reposent pas:

- coupes vent pour tous les licenciés (Galvanisation du Cambrésis – Carrefour Market d'Avesnes les Aubert – Villers Bois – JT Bâtiment de Rieux);

- sacs pour toutes les catégories offerts par le "Saint-Claude" (merci à Chantal et Jean-François);

- un jeu de maillots pour les U11 offert par Philippe Damien (Sté SDK).

Je renouvelle mes plus sincères remerciements à tous ces généreux sponsors qui, par ces gestes, encouragent les nombreux bénévoles du club.

**Pour info: Le F.C.V. organise son concours de belotte**

**Le samedi 3 mars 2012 à la sale de réception**

**Venez nombreux !**



Le samedi 4 février dernier, au cours d'un amical rendez-vous organisé, à la salle des sports, par le F.C.V. et ses dirigeants, l'école de football a été mise à l'honneur. Cette structure est essentielle à plus d'un titre. Elle joue un rôle important dans la détection des jeunes talents, permet de les initier aux techniques de jeu et contribue largement à diffuser, auprès d'eux, les valeurs morales indissociables de la pratique du sport.

A cette occasion, Fabien WIDEHEM et les bénévoles qui évoluent à ses côtés, ont été félicités pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité de l'encadrement et de la formation qu'ils prodiguent. Le café-PMU « le Saint-Claude » s'est associé à ses remerciements en offrant, à chaque des jeunes, un magnifique sac de sport aux couleurs du club, comme pour mieux les encourager à persévérer dans la voie de l'effort.

Un grand merci au sponsor ! Le Président, Rodolphe DANGREAU



## 6. FESTIVITÉS et SORTIES

### 6.1 1<sup>ÈRE</sup> DUCASSE - COURSE CYCLISTE

Organisé conjointement par la municipalité de Villers-en-Cauchies, le CC Cambrai et l'Association Villers-en-Fête, le Grand Prix Cycliste de Villers-en-Cauchies-Souvenir René Carré s'est disputé le mardi 26/07/2011.

Au programme de cette épreuve toutes catégories : 13 tours de 9,1 km soit 118,3 km selon un circuit traditionnel (Villers - Saint-Aubert - Avesnes-Les- Aubert). Sur la ligne de départ se sont retrouvés plus de 57 engagés de haut niveau et issus de clubs nordistes, de la somme, de la région parisienne, de Lorraine, de Bourgogne et même de Guyane !

Ce 61<sup>ème</sup> grand prix fut fertile en tentatives d'échappées toutes vouées à l'échec, les équipes se livrant à une féroce bataille sur un circuit éprouvant. Malgré une dernière échappée de sept hommes lancée à 10 km de l'arrivée regroupant Tony Mallet (Souvenir Daniel Laborne), Sébastien Sottiaux (EC Raismes),



Jesper Morkov (Team Bonnat 91), John Saccomandi et Steeve Meilleur (Argenteuil Val de Seine 95), Jocelyn Lamperrière (SCO Dijon) et Antoine Guyot (SC Sarreguemines), les Douaisiens, absents du coup, menèrent une chasse effrénée qui provoqua un regroupement à 2 km du but. Restait à Aurélien Thilloz à parachever le travail. Idéalement placé par ses équipiers dans le dernier kilomètre, le Picard l'emportait alors en puissance à la plus grande joie de sa famille qui était venue le soutenir. Le vainqueur succède sur la première place du podium à Geert Joeaar (CC Villeneuve Saint-Germain) qui l'avait emporté l'an dernier.



Classement :

- 1 THILLOY Aurélien ESEG DOUAI 1<sup>ère</sup> en 2h42'00"
- 2 FOBERT Victor CC NOGENT SUR OISE 1<sup>ère</sup>
- 3 GRATIOT Alexandre CC NOGENT SUR OISE 1<sup>ère</sup>
- 4 MAFFEÏS Dany ARGENTEUIL VAL SEINE 95 2<sup>ème</sup>
- 5 KOKOREVAS Vladimiras EC RAISMES PETITE FORET PORTE DU HAINAUT 1<sup>ère</sup>
- 6 ROUAT GEOFFREY CC VILLENEUVE ST GERMAIN SOISSONS AISNE 1<sup>ère</sup>
- 7 EISAKS Kalvis EC RAISMES PETITE FORET PORTE DU HAINAUT 1<sup>ère</sup>
- 8 CARESMEL Alexis CC VILLENEUVE ST GERMAIN SOISSONS AISNE 1<sup>ère</sup>
- 9 PINEL Maxime VC TORCY 1<sup>ère</sup>
- 10 BLANCHON Luc ARGENTEUIL VAL SEINE 95 2<sup>ème</sup>
- 11 YSSAAD Mehdi TEAM BONNAT 91 1<sup>ère</sup>
- 12 GUYOT Antoine SC SARREGUEMINES 1<sup>ère</sup>
- 13 KOWALSKI Rudy CC CAMBRESIEN 1<sup>ère</sup>
- 14 MALOTAUX FLORIAN VC ST-QUENTIN AMATEUR 2<sup>ème</sup>
- 15 PIRY Christopher ARGENTEUIL VAL SEINE 95 2<sup>ème</sup>
- 16 BLONDIAUX Julien CC PAILLENCOURT 3<sup>ème</sup>
- 17 FERAT Fabrice VC ST-QUENTIN AMATEUR 3<sup>ème</sup>
- 18 MORTENSEN Mikkel TEAM BONNAT 91 1<sup>ère</sup>
- 19 VANDERHAEGEN Régis UV HAUTMONT 3<sup>ème</sup>
- 20 FOBERT Arthur EC RAISMES PETITE FORET PORTE DU HAINAUT 1<sup>ère</sup>
- 21 KIRCHMANN Brice SC SARREGUEMINES 1<sup>ère</sup>
- 22 ROGER MAXIME CC NOGENT SUR OISE 1<sup>ère</sup>
- 23 RIGAUX Jean Jacques CC CAMBRESIEN 1<sup>ère</sup>
- 24 VENEL Thomas ESEG DOUAI 1<sup>ère</sup>
- 25 IMMOUNI AZIZ DUNKERQUE LITTORAL CYCLISME 1<sup>ère</sup>
- 26 MEYS David DUNKERQUE LITTORAL CYCLISME 3<sup>ème</sup>
- 27 HUYGENS Maxime CC CAMBRESIEN 2<sup>ème</sup>
- 28 MAERTENS Clément ESEG DOUAI 2<sup>ème</sup>
- 29 KOSOWSKI Rémi VC NOEUXOIS Junior
- 30 CHARDON Julien SC SARREGUEMINES 1<sup>ère</sup>
- 31 DELORY Maurice VC NOEUXOIS 3<sup>ème</sup>
- 32 MEILLEUR Steeve ARGENTEUIL VAL SEINE 95 1<sup>ère</sup>
- 33 VERMEULEN Valérian ESEG DOUAI 1<sup>ère</sup>
- 34 SACCOMANDI John ARGENTEUIL VAL SEINE 95 1<sup>ère</sup>

En fin d'après-midi, après le franchissement de la ligne d'arrivée, fleurs, coupes et primes ont récompensé les plus méritants au cours d'une petite cérémonie amicale qui s'est déroulée à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement tous ceux sans qui cette 61<sup>ème</sup> édition n'aurait pu se dérouler : les commerçants, artisans et entrepreneurs qui ont offert des primes aux coureurs, les bénévoles, le Cyclo-Club de Villers "C.C.V.S.", les gardes municipaux et, bien sûr, les spectateurs et les sportifs engagés qui se sont déplacés pour faire de cette journée un beau rendez-vous sportif.



## 6.2 BROCANTE 2011

Pour la deuxième année consécutive, à la plus grande joie de l'association « VILLERS EN FÊTE » et de la Municipalité, le soleil était pleinement au rendez-vous le dimanche 2 octobre 2011, à l'occasion de la ducasse d'automne et de la brocante.

Grâce à des conditions météorologiques idéales, les brocanteurs, collectionneurs de voitures anciennes, marchands de pièces détachées, commerçants et visiteurs sont venus nombreux et n'ont pas boudé leur plaisir. Ils ont contribué, chacun dans leur spécialité et chacun à leur manière, à animé, telle une ruche en effervescence, notre village habitué à plus de calme.



Tout au long de la journée, les organisateurs, bénévoles, élus et leur conjoint(e), ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour les accueillir au mieux, participant ainsi à la réussite de cette 29<sup>ème</sup> édition et à la bonne image de marque de notre village. Que chacun soit remercié, à titre individuel ou collectif, pour la part qu'il a prise au bon déroulement de cette manifestation sponsorisée par nos fidèles et dévoués sponsors (CRÉDIT AGRICOLE Nord de France, GITEM, ...).

Pour le comité d'organisation,  
Le Maire  
La Présidente de « VILLERS EN FÊTE »

## 6.3 COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2011

Le vendredi 11 novembre 2011, comme partout en France, la cérémonie nationale commémorative de l'armistice de 1918 s'est déroulée dans notre commune. Ce 93<sup>e</sup> anniversaire a donné l'occasion à M. Richard DECEUNINCK, Président des Anciens Combattants, et à M. le Maire de rappeler, une fois encore, le sacrifice des troupes françaises et des Alliés durant l'une des plus effroyables guerres qu'il ait été donné à l'humanité de connaître.

Mais, avec la disparition, en mai 2011, du tout dernier combattant de 14/18, la signification du 11 novembre est en train de changer. Si un hommage appuyé continuera d'être rendu aux morts de la Grande Guerre, il s'agira également de mettre à l'honneur tous les combattants morts pour la France, quelle que soit la « génération du feu » à laquelle ils appartiennent, en faisant sienne la magnifique citation du philosophe





Schopenhauer: « L'Histoire est pour un Peuple ce que la Conscience est pour un Homme. Un Peuple qui oublie son histoire est comme un Homme qui perd sa conscience ».

C'est dans cet état d'esprit qu'en présence de nos amis Herbert et Victoria SHEPPARD, des gerbes et des croix du souvenir ont été déposées au pied du monument aux Morts ainsi que sur les tombes des soldats français et britanniques inhumés dans le cimetière communal.

Les Anciens Combattants et la Municipalité remercient vivement tous les personnes (harmonie municipale, écoliers, enseignantes, parents d'élèves, ...) qui se sont associées, par leur présence recueillie, à cette cérémonie patriotique.

## 6.4 SPECTACLE « CLÉOPÂTRE »

Créée il y a dix-huit ans, l'association artistique « Temps'danse » connaît un succès qui va sans cesse grandissant et dépasse de loin les limites de la commune de Saint-Hilaire-Les-Cambrai où elle a vu le jour.

Cette troupe s'est produite le 12 novembre dernier à Villers où elle a présenté une reprise du spectacle du metteur en scène Kamel Ouali, intitulé « Cléopâtre, la dernière reine d'Égypte ».

Cette comédie musicale raconte l'histoire tragique d'une femme de caractère et de pouvoir qui a gouverné l'Égypte ancienne (entre 51 et 30 avant J.-C.) sans pouvoir l'extirper des griffes de Rome et qui préféra se donner la mort plutôt que de tomber entre les mains de ses ennemis.



Il y avait beaucoup de monde pour assister à cette représentation de qualité. Le spectacle, auquel étaient invités les Aînés, avait également attiré des personnes extérieures venues des communes voisines mais aussi des départements limitrophes du Pas-de-Calais et de l'Aisne. L'assistance fut très vite conquise par les costumes, la chorégraphie et la magnifique prestation des comédiens qui ont fait oublier au public, pendant plus d'une heure et demie, leur statut d'amateurs.

Compte tenu du succès de la soirée, il n'est pas exclu que « Villers en fête » et la Municipalité organisent, dans la salle des fêtes, un après-midi récréatif au cours duquel « Temps'danse » se produirait à nouveau en donnant une adaptation de l'opéra rock « Mozart » intitulée « Amadeus ».

## 6.5 TÉLÉTHON



En un quart de siècle, l'A.F.M. (Association Française contre les Myopathies) a engagé, grâce aux dons, trois grandes révolutions qui ont permis de remporter de nombreuses victoires sur la maladie : une révolution génétique, mais aussi une révolution sociale pour changer notre regard sur le handicap et faire sortir de l'oubli

les maladies rares, et une révolution des biothérapies qui permet d'avancer toujours plus vite vers la guérison.

Au cours de ce 25<sup>e</sup> Téléthon, plus de 25 000 animations ont été organisées à travers toute la France. Au terme d'un challenge de deux jours, le compteur s'est arrêté sur la somme de 86 119 425 euros. Comme chaque année, Villers-en-Cauchies a apporté sa contribution en récoltant 800 euros en 2011. « Villers en fête » et le Conseil Municipal remercient vivement les bénévoles et les associations qui se sont investis, à leurs côtés, dans cette juste cause qu'est le combat contre la maladie.

## 6.6 CÉRÉMONIE DES VŒUX

Le samedi 21 janvier dernier au matin s'est déroulée, après des mois de travaux, l'inauguration de l'accueil périscolaire « 1,2,3 soleil ». A cette occasion, M. Etienne STOCK (Sous-Préfet de Cambrai), M<sup>me</sup> Delphine BATAILLE (Sénatrice du Nord et Conseillère Générale du Canton), M. Jacques LEGENDRE (Sénateur du Nord), M. Christian BATAILLE (Député), M<sup>me</sup> Maryvonne RINGEVAL (Vice-Présidente de la C.A.C), plusieurs Maires des environs (Iwuy, Quiévy, Naves, Noyelles/Escaut) et de nombreux officiels avaient fait le déplacement pour partager, avec les Villersois et les Villersois, ce moment de convivialité.



Sous la conduite de M. le Maire et du Conseil Municipal, les participants purent, tout d'abord, visiter la nouvelle cantine avant de partir, derrière l'harmonie municipale, à la découverte d'autres opérations communales de l'année 2011. Le cortège se rendit, tour à tour, à l'école Marie CURIE, à la salle de musique et à la médiathèque municipale. Après l'inauguration officielle, chacun put, tranquillement, voir de près ces nouveaux équipements mis à disposition de la population villersoise.

Au terme d'un périple d'une heure, le cortège se rendit à la salle de fêtes où M. le Maire détailla les actions de l'année dernière, fit l'annonce des projets 2012 et présenta, au nom des élus et à titre personnel, ses vœux à la population. M<sup>me</sup> Delphine BATAILLE et M. le Sous-Préfet prirent ensuite la parole pour se féliciter que l'argent public ait contribué à la réalisation de « projets légitimes et de qualité », encourageant la Municipalité à poursuivre dans cette voie. La cérémonie se termina autour du verre de l'amitié.





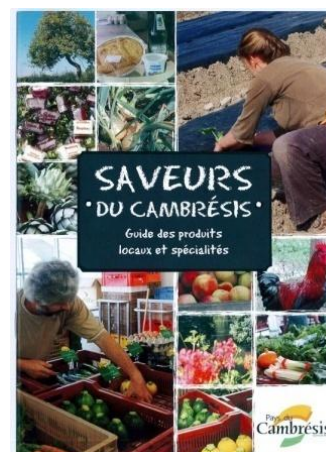
## 7. INTERCOMMUNALITÉ

### 7.1 PAYS DU CAMBRÉSIS - DIFFUSION DE BROCHURE « SAVEURS DU CAMBRÉSIS »

Le Pays du Cambrésis a édité une brochure qu'il souhaite mettre à la disposition de la population. Il s'agit d'un guide des produits locaux et des spécialités intitulé « Saveurs du Cambrésis » et qui liste l'offre existante en termes de vente directe à la ferme ou sur les marchés de proximité. Seuls les agriculteurs du Cambrésis volontaires sont recensés.

Quelques exemplaires sont disponibles en mairie. Il est également possible de télécharger ce guide sur le site internet du Pays du Cambrésis : [www.lecambrésisenprojet.com](http://www.lecambrésisenprojet.com).

N'hésitez pas à vous le procurer pour faire vivre l'économie locale et participer au développement durable en consommant des produits du terroir.



### 7.2 ENCOMBRANTS

Comme chaque année depuis 2009, un éco-guide, édité par la Communauté d'Agglomération de Cambrai en lien avec la SITA, a été distribué récemment dans votre boîte aux lettres par le personnel communal. Vous y découvrirez l'ensemble des informations importantes relatives aux déchets ménagers, notamment le calendrier annuel des encombrants dont la prochaine collecte qui aura lieu le **14 mai 2012**.

Merci de bien noter cette date dans votre agenda et de respecter, le jour venu, les consignes de tri qui sont rappelées en page 18 du guide :

The infographic is titled 'LES CONSIGNES DE TRI ENCOMBRANTS'. It features a central character, a blue and yellow trash collector, who provides instructions. On the left, it says 'Vous pouvez déposer à la collecte des encombrants' and lists items like bicycles, lamps, and furniture. On the right, under 'LES PIÈGES!', it lists items that are not accepted, such as toxic waste, tires, and large construction debris. At the bottom, it says 'Attention!' and explains that electrical and electronic equipment are not collected. The background is a mix of green and orange.

### 7.3 LA COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets, qui se déroule dans la commune le vendredi matin, ne donne pas toute satisfaction. Des problèmes récurrents (abandon sur la chaussée de certaines poubelles, casse répétée des couvercles, dégradations constatées sur le domaine public, absence de collecte dans certaines rues,...) ont amené la Municipalité à écrire à la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour se plaindre des dysfonctionnements dans le ramassage organisé par la SITA. Mis en demeure d'améliorer sa prestation, cette société a promis de faire le nécessaire et, d'ores et déjà, des camions de plus faibles tonnages desservent les petites rues communales plus difficiles d'accès.

Si vous constatez de nouveaux problèmes, n'hésitez pas à en faire part à M. le Maire qui ne manquera pas de faire remonter vos doléances.



## 8. INFORMATIONS DIVERSES

### 8.1 MÉDIATHÈQUE DE VILLERS -EN-CAUCHIES

La bibliothèque municipale a été transformée, il y a quelques mois, en médiathèque. Vous pouvez désormais y trouver :

- **des livres** – romans, documentaires, bandes dessinées, tant pour les adultes que pour les jeunes.
- **des CD** – tous les styles de musique vous sont proposés : rock, jazz, classique, électro, chanson française, comptines...
- **des DVD** – pour tous les goûts : spécial enfance, policiers, histoires de vie, de grands classiques que l'on retrouve avec plaisir !



Dans une ambiance agréable, vous serez accueillis par une équipe de bénévoles qui vous apportera conseil si vous le désirez. Le bibliobus et le média-bus nous permettent de vous proposer une offre renouvelée deux fois par an, et si vous cherchez un titre, demandez-le, nous tenterons de l'emprunter pour vous !

Alors, n'hésitez pas à pousser la porte de la médiathèque (**heures d'ouverture : mercredi et samedi de 14h30 à 16h30**).

Nous vous attendons nombreux !

Les bibliothécaires

### 8.2 CLUB DES AÎNÉS



Le club des Aînés est géré par la commune et accueille, depuis de nombreuses années, les Villersois(es) qui ont atteint l'âge de la retraite et souhaitent se réunir chaque semaine pour partager ensemble un moment de convivialité.

Tous les jeudis, 11 mois par an, a lieu, dans la salle de réception récemment rénovée, un après-midi récréatif (14h00 - 17h30) au cours duquel chacun peut, à sa convenance, jouer à des jeux de société, discuter et prendre un goûter.

Les personnes qui souhaiteraient rejoindre le club, sont cordialement invitées à s'inscrire, dès maintenant, en mairie auprès de M<sup>me</sup> Charline LAMOTTE.

### 8.3 VACANCES DE NEIGE 2012

En lien avec le comité d'expansion de Fontaine-au-Pire, la commune organise et finance en grande partie des vacances de neige pour les enfants scolarisés en CM1 et CM2. Le séjour se déroulera à Berneix (Alpes françaises) entre le samedi 25 février et le dimanche 4 mars 2012 (1<sup>ère</sup> semaine des vacances scolaires).

Encadrés par un directeur et une équipe de moniteurs chevronnés, 20 jeunes villersois pourront découvrir cette belle région, profiter, sans restrictions, des plaisirs de la neige et prendre un bon bol d'air. La Municipalité espère qu'ils vivront, en toute camaraderie, des moments inoubliables au contact de la nature.



## 8.4 CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS 2012

2, 3, 4, et 5 Février :	Exposition de Peintures à la Salle des Fêtes organisée par la Palette Amicale d'HASPRES
Samedi 18 Février :	Concert /Chorale à l'Église
Dimanche 1er Avril :	Parcours du Cœur
Dimanche 15 Avril :	Repas des Aînés à la Salle des Fêtes
Mardi 1er Mai :	Fête du Travail
Mardi 8 Mai :	Commémoration de l'Armistice de 1945
Samedi 2 Juin :	Fête des Mères à la Salle des Fêtes
Jeudi 21 Juin :	Hommage aux Anciens Combattants d'A.F.N.
Samedi 23 Juin :	Fête des Écoles à la Salle des Fêtes
Samedi 14 Juillet :	Défilé - Jeux Populaires
28, 29, 30, 31 Juillet :	Concert avec la Musique Municipale
Première Ducasse	Grand Feu d'Artifice Match de Football Grande Course Cycliste Attractions Foraines
29, 30 Septembre :	Concert avec la Musique Municipale
1er, 2 Octobre :	Remise des Prix du Concours des Maisons Fleuries
Deuxième Ducasse	Attractions Foraines
Dimanche 7 Octobre :	30 <sup>ème</sup> Bourse d'Échanges Inter Clubs Exposition Autos et Brocante
Dimanche 11 Novembre :	Cérémonie Commémorative de l'Armistice
Vendredi 7 Décembre :	Téléthon
Samedi 8 Décembre :	Téléthon

## **9. ÉTAT CIVIL DE L'ANNÉE 2011 NOS JOIES, NOS PEINES**

### **NAISSANCES :**

01 01 2011 BLAS Julia, fille de BLAS Christophe et FEEMS Véronique  
17 02 2011 TELLIER Gaëtane, fille de TELLIER Emmanuel et LUCAS Nadège  
26 02 2011 LAURANT Adonise, fille de LAURANT Emmanuel et LEDUC Peggy  
04 05 2011 DEQUEKER Naomi, fille de DEQUEKER François et GROS Pauline  
02 06 2011 BOULINGUIEZ Pauline, fille de BOULINGUIEZ Sylvain et LAURENT Stéphanie  
11 06 2011 HERBAUT Matteo, fils de HERBAUT Mathieu et STRAMANDINO Audrey  
14 06 2011 MAGNIER Anaëlle, fille de MAGNIER Arnaud et PROVO Julie  
27 07 2011 CARBONI Lucas, fils de CARBONI Bruno et BERGER Claire  
20 09 2011 LARGILLET Emma, fille de LARGILLET Sébastien et MERY Cindy  
30 09 2011 MAIRESSE Adèle, fille de MAIRESSE Frédéric et LESNES Christelle  
13 10 2011 RAËS Lèny, fils de RAËS Christophe et PARENT Jackie  
14 10 2011 DÉFOSSEZ Ayana, fille de DÉFOSSEZ Vincent et DELSARTE Sandra  
04 11 2011 VILETTE Camille, fille de VILETTE Ludovic et BOUCHART Marie-Myriam  
08 11 2011 GAJEWSKI--CAMILLERI Adéline, fille de GAJEWSKI Olivier et CAMILLERI Carina  
06 12 2011 RUELLE Jade, fille de RUELLE Maxime et HERMAND Caroline  
21 12 2011 CORNET Manon, fille de CORNET Julien et VOITURON Laëtitia  
25 12 2011 DUSART Sacha, fils de DUSART Aurélien et FORTEVILLE Aude  
26 12 2011 GLAUDEL Shanyss, fille de GLAUDEL Jeremy et GUYOT Kelly

### **MARIAGES :**

02 07 2011 GUÉRY Nicolas et MACHU Béatrice

### **DÉCÈS :**

01 01 2011 GARDEZ Daniel (87 ans)  
11 01 2011 FRANQUENOUL Danièle Veuve LAMBERT (63 ans)  
20 01 2011 BAUDUIN Gilberte (83 ans)  
25 01 2011 ARDHUIN Irène Veuve DUFLOT (69 ans)  
24 02 2011 HERLAUT Pacifique Epouse GILLERON (72 ans)  
03 03 2011 BULCZYNSKI Wanda (VIENNE) (84 ans)  
04 03 2011 BLESSON Monique Epouse DION (73 ans)  
18 03 2011 GERNEZ Eloi (90 ans)  
07 04 2011 DEVIGNE César (85 ans)  
16 04 2011 LEROY Francine Epouse DRECQ (88 ans)  
19 04 2011 SOURDEAU Marguerite (90 ans)  
15 05 2011 LAFOLLÉ Michel (80 ans)  
18 05 2011 DENOYELLE Thérèse Epouse MARGERIN (71 ans)  
31 05 2011 DRECQ André (89 ans)  
02 08 2011 PLICHON Paul (87 ans)  
08 08 2011 HERLEM Marie-France (RÉKIS) (66 ans)  
28 08 2011 LIBERT André (73 ans)  
04 09 2011 SORRIAUX Jean (75 ans)  
07 09 2011 MONIEZ Jeannine (57 ans)  
09 09 2011 SEGARD Francine Veuve BLONDIAUX (85 ans)  
19 10 2011 ROLAND Emile (82 ans)  
17 11 2011 FLAMENT Marie-Lise (50 ans)  
18 11 2011 DEBRABANT Raymonde Veuve GARDEZ (87 ans)  
01 12 2011 DOUAI Augustine Veuve GILLERON (91 ans)